ART. 49 QUINQUIES N° 448

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

## ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 448

présenté par le Gouvernement

-----

#### **ARTICLE 49 QUINQUIES**

Supprimer l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement est favorable à la disposition faisant l'objet du gage. Il lève donc ce dernier.